

Notice biographique (professionnelle) no2

Le 18 décembre 2023 par Yseult Martinez

FAVALLI, Antonio (c.1660-1729)

(Castrat)

c.1660, Porto Ferato, île d'Elbe (possession du Grand-duché de Toscane) : naissance d'Antonio, fils de Jacques Favaly et Marie Ciardy. [->lettres de naturalité, 1720 – A.N., O/1/222]

1679, **décembre** : arrive à la cour de France, ramené d'Italie par le musicien Paolo Lorenzani, surintendant de la musique de la reine. [*Mercur Galant*, 1^{er} décembre 1679, p. 335-336] Il a environ 19 ans.

1680, **janvier** : reçu à la Chapelle Musique. [*État de la France*, 1692]

Chante dans *Le ballet du Triomphe de l'Amour*. [A.N., O/1/24 & O/1/2984 ; Marcelle Benoît, *Musiques de cour*]

1685 : chante chez les Théatins [Barbier, *La Maison des Italiens*, p. 100].

1687, **23 janvier** : chante chez les Jacobins [rue Saint-Honoré], à l'occasion de la guérison du roi – chante notamment un *Te Deum* de Paolo Lorenzani et un motet du même [Barbier, *ibid.*, p. 100 & 102]. Récit de la cérémonie dans le *Mercur Galant* (p. 275-288) : « un fort beau motet chanté par le Sr Favaly, chantre de la musique de la chapelle du roi, qui se fait admirer de tout le monde par la beauté de sa voix. »

1692 : chante chez les Théatins [Barbier, *ibid.*, p. 100].

1692-1693 : Charpentier compose sa *Première Antienne pour les Vêpres d'un confesseur non pontife* à l'intention de Favalli et Carli. [Barbier, *ibid.*, p. 114].

1697 : est pourvu d'un brevet de 800 lt de pension. [A.N., O/1/41 f° 190 v°]

1701, **21 juin** : obtient une charge de chantre de la Chapelle Musique (semestre de juillet), par la mort de Jean GAYE (charge de dessus). [A.N., O/1/45 f° 111 v° & Z/1a/486]

1704, **22 octobre** : accède avec Antoine BAGNIERA à une charge à la Musique de la Chambre, suite au décès de Philippe LE ROY de BEAUMONT (charge de chantre). Charge dont ils partagent les gages, nourritures et droits. [A.N., O/1/48 f° 160]

1711, **15 juillet** : accède à une charge de chantre ordinaire de la Musique de la Chambre, suite au décès de d'Antoine MAUREL. Il jouit des gages et du droit de monture, mais non de la nourriture (attribuée à son

collègue Jacques HYVET DE BEAUPRE. [A.N., O/1/55 f° 89 à 90 v°] => Favalli cumule donc trois charges : 1 semestre à la chapelle et 2 semestres à la chambre.

1715 : qualifié de « bon » [A.N., O/1/2985]

1717, 18 mars : il transmet sa seconde charge à la Chambre en survivance à Philippe SANTONI.

1720, 2 juin : lettres de naturalité accordées par Louis XV. [A.N., O/1/222] Est alors âgé d'environ 60 ans.

1729, 22 avril : décède à Versailles à l'âge de 69 ans environ, inhumé le lendemain. [AD78, État civil, Versailles, Notre-Dame, registre 1729, 4E 3386, f° 23 r°].

Sources :

Actes royaux (série O/1, Archives nationales)

Comptabilité Maison du roi (série O/1, Archives nationales)

État de la France – la plupart des volumes conservés sont accessibles en version numérisée sur : <https://chateauversailles-recherche.fr/francais/ressources-documentaires/corpus-electroniques/sources-imprimees/periodiques/les-etats-de-la-france.html>

Bibliographie :

BARBIER Patrick, *La Maison des Italiens*, Paris, Grasset, 1998.

BENOIT Marcelle, *Musiques de cour : Chapelle, Chambre, Ecurie, 1661-1733 [Recueil de documents]*, Paris, Picard, 1971. (À noter que les références issues de la série O/1 figurent presque toutes dans cet ouvrage.)